



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020
Délibération n°DEL-2020-0228

OBJET : Régie de l'Espace ludique du Col de Marcieu : désignation des représentants au sein du conseil d'exploitation

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 65
Pouvoirs : 6
Absents : 0
Excusés : 9
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

11/10/2020
et affichage le

11/10/2020

Secrétaire de séance :
Anne-Françoise BESSON

Le 21 septembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 15 septembre 2020

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Carole BEYLIER, Karim CHAMON, Christiane CHARLES, Jean-Jacques GOULOT

Pouvoir : Brigitte DULONG à Nelly GADEL, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, François OLLEON à Sylvain MICHALIK, Martine VENTURINI à Franck SOMME, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

Vu les articles L2221-1 à L2221-9 et L2221-11 à L2221-14 et R2221-1 à R2221-17, R2221-63 à R2221-94 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la régie de l'Espace ludique du Col de Marcieu

La régie de l'Espace ludique du Col de Marcieu est une régie dotée de la simple autonomie financière sans personnalité morale distincte de celle de la communauté de communes et a pour objet statutaire :

- l'exploitation des Remontées Mécaniques de Saint-Bernard du Touvet et de leurs annexes ;
- la construction et les aménagements de toutes les installations nouvelles, meubles, immeubles, parcs, etc..., nécessaires au développement des Remontées Mécaniques et au tourisme ;
- la surveillance de la cohérence de l'affectation des biens communaux et de l'occupation du sol dans le périmètre de la Station de Ski

La régie est administrée, sous l'autorité du Président de la communauté de communes Le Grésivaudan et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et son président ainsi que par un directeur.

Le conseil d'exploitation compte 13 membres répartis comme suit :

- Collège des conseillers communautaires : 7 représentants issus du conseil communautaire
- Collège des conseillers municipaux : la commune-support, Plateau des Petites Roches, dispose de 3 représentants issus du conseil municipal

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Collège des personnalités qualifiées : 3 membres choisis parmi les personnes qui possèdent des compétences spéciales dans la construction ou l'exploitation de remontées mécaniques, le tourisme et/ou le sport.

Les membres du conseil d'exploitation sont tous désignés par le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan, sur proposition du Président, pour une durée de trois ans renouvelables.

Ainsi, Monsieur le Président propose de désigner ;

- **Pour siéger au sein du collège des conseillers communautaires :**

- Régine MILLET
- Sidney REBBOAH
- Jean-François CLAPPAZ
- Anne-Françoise BESSON
- Claude BENOIT
- Martin GERBAUX
- Julien LORENTZ

- **Pour siéger au sein du collège des conseillers municipaux de la commune Plateau des Petites Roches :**

- Dominique CLOUZEAU,
- Eric GALAUP
- Jacques NIER

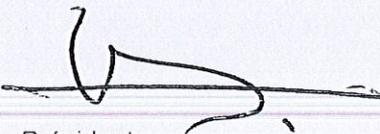
- **Pour siéger au sein du collège des personnes qualifiées :**

- Bruno De QUINSONAS
- Hervé LENOIRE
- *Désigné lors d'un prochain conseil*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 21 septembre 2020



Le Président,
Henri BAILE